



Inauguration de la réhabilitation de la résidence Auguste-Delaune à Saint-Denis

Le 8 septembre à 18h, Mathieu HANOTIN, maire de Saint-Denis, et Adrien DELACROIX, président de Plaine Commune Habitat, inaugurent la réhabilitation de la résidence Auguste-Delaune.



Erigée par l'OPHLM de Saint-Denis à l'emplacement des anciennes usines Delaunay-Belleville, la cité Auguste-Delaune bénéficie de toutes les caractéristiques fonctionnalistes et hygiénistes typique de sa période de construction (de 1956 à 1962). La résidence se compose de 189 logements, répartis en 10 bâtiments.

Plaine Commune Habitat a défini un programme de réhabilitation poursuivant plusieurs objectifs, parmi lesquels l'amélioration des qualités thermiques de l'enveloppe du bâtiment. La résidence étant labellisée « Patrimoine du XXe siècle », toutes les interventions ont été réalisées dans le respect de l'œuvre de l'architecte André Lurçat. Ainsi, un parement de briques rouges identique à l'existant a été créé pour isoler le bâtiment par l'extérieur.

La réhabilitation a permis de gagner deux niveaux d'étiquettes énergétiques, et d'atteindre ainsi le seuil exigé par le label BBC rénovation. La baisse des consommations d'énergie, estimée à 15% après travaux, en diminution des charges pour les locataires.

Le coût total de l'opération s'élève à près de 7,6 millions d'euros, dont : 7 124 388 € de fonds propres de l'Office et d'emprunts, et 472 500 € de subventions de l'agglomération Plaine Commune.

Plaine Commune Habitat est parvenu à maîtriser la hausse de loyer liée à ces travaux, qui s'établit à 2,58% en moyenne pour les locataires actuels de la résidence. Les loyers sont ainsi portés aux plafonds de la convention APL après travaux.

« La réhabilitation de la résidence Auguste-Delaune a permis d'améliorer le confort et la qualité de vie au quotidien des locataires. L'Office s'est attaché à suivre une programmation de travaux à la hauteur des besoins des habitants, et établie en fonction des préconisations des architectes des bâtiments de France » indique Adrien Delacroix, président de Plaine Commune Habitat.

Des logements plus confortables et moins énergivores

Les interventions réalisées portent sur :

- **L'enveloppe des bâtiments** : isolation des bâtiments par l'extérieur, remplacement des menuiseries extérieures des logements et des parties communes...
- **Les parties communes** : amélioration de l'éclairage dans les bâtiments arrières, création d'un point de collecte pour les ordures ménagères
- **Les logements** : réfection électrique, remplacement de la robinetterie et des appareils sanitaires, remplacement des revêtements dans la cuisine, les toilettes et la salle de bains (peinture, sol, faïence), remplacement des bouches de ventilations dans les pièces humides

Les **espaces extérieurs** n'ont pas été oubliés. Leur réfection, avec notamment la requalification des espaces verts et l'amélioration des cheminements, sera étudiée l'année prochaine pour des travaux en 2023, en collaboration avec Plaine Commune.

Contact presse :

Marine THOIREY : 01 48 13 62 26 / 06 67 09 83 83 / mthoirey@plainecommunehabitat.fr
Charlotte NAUDÉ : 01 48 13 62 22 / 06 99 83 04 93 / cnaude@plainecommunehabitat.fr

A propos de Plaine Commune Habitat

Fondé en 2005, l'Office public Plaine Commune Habitat gère aujourd'hui un parc de près de 20 000 logements répartis sur 8 communes : Saint-Denis, Villetaneuse, Pierrefitte-sur-Seine, L'Île Saint Denis, La Courneuve, Epinay-sur-Seine, Aubervilliers et Stains. L'organisme loge, ainsi, 1 habitant sur 7 sur l'ensemble de l'Agglomération Plaine Commune. Plaine Commune Habitat est doté de quatre agences réparties sur le territoire pour assurer à l'ensemble des locataires la réponse la mieux adaptée à leurs attentes.